

La dépêche de l'Agence France Presse

Archives secrètes en France : des historiens se tournent vers la justice



Paris, 1 oct 2020 (AFP) - Seconde guerre mondiale, période coloniale, guerre d'Algérie : plusieurs associations et historiens ont annoncé jeudi avoir déposé un recours au Conseil d'Etat pour réclamer l'accès aux archives secrètes françaises de plus de 50 ans, théoriquement ouvertes.

Le recours, par lequel elles demandent l'abrogation d'une restriction administrative de 2011 qui entrave de fait la consultation des archives, a été soumis le 23 septembre par l'Association des archivistes français, l'association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'association Josette et Maurice Audin (un professeur assistant, militant de l'indépendance algérienne tué par l'armée française en 1957) ainsi que par un collectif de personnalités.

Les chercheurs affirment que ces restrictions entravent leurs travaux.

« Il s'agit d'une démarche inédite par son caractère collectif », s'est félicitée lors d'une conférence de presse Céline Guyon, de l'Association des archivistes.

Le recours au Conseil d'Etat, juridiction administrative suprême, est l'aboutissement d'une série d'autres actions, dont une lettre au Premier ministre et une pétition qui a recueilli plus de 15 000 signatures.

Ils dénoncent l'application très stricte depuis environ un an d'une procédure administrative qui impose de déclassifier, un par un, tous les documents tamponnés comme « secrets », réglementée par l'article 63 d'une instruction générale interministérielle (IG) datant de 2011. Selon les plaignants, cette disposition est « illégale » puisqu'une loi datant de 2008 prévoit que les archives de plus de 50 ans sont librement accessibles.

En outre, soulignent les associations, si l'arrêté exigeant une déclassification document par document date de 2011, il est appliqué de façon bien plus stricte depuis la fin 2019.

Claire Miot, enseignante à Sciences Po Aix-en-Provence et historienne du fait militaire pendant la seconde guerre mondiale, a noté que « de facto une grosse partie des archives, policières, militaires ou politiques ont un tampon secret défense ». Et selon elle, « il est devenu très difficile d'obtenir ce type de documents et donc d'écrire une histoire scientifique de la guerre d'Algérie ou des guerres de décolonisation ».

« C'est en contradiction avec le discours du président (Emmanuel Macron) sur une plus grande ouverture des archives, cela ralentit énormément les travaux de recherche », a-t-elle expliqué dans la même conférence de presse. Certains de ses collègues ont évoqué des délais pouvant aller jusqu'à 5 ans pour obtenir la déclassification.

« Le discours d'ouverture du président (Macron) a pu entraîner des tensions au sein des administrations et notamment des Armées. On a tous senti que la guerre d'Algérie est le point de blocage », estime Claire Miot.

Selon l'historien Gilles Morin, « on a reçu des plaintes d'étudiants qui travaillent sur l'OAS (organisation secrète proche de l'extrême-droite qui refusait la décolonisation, ndlr), sur le SAC (sorte de police parallèle instituée sous le général de Gaulle, ndlr) qui essuient soit des refus ou reçoivent des cartons expurgés ».